



## Entretien avec Madame Evelyne DECORPS, Préfète, administratrice supérieure des TAAF



*Quelles sont, en quelques mots, les missions principales de la collectivité dont vous êtes l'administratrice supérieure ?*

Depuis 65 ans, les Terres australes et antarctiques françaises sont chargées de l'administration de 4 puis 5 districts (les îles Eparses sont rattachées aux TAAF en 2007). Elles remplissent sur ces territoires des missions de souveraineté, de soutien à la recherche scientifique, de préservation de la biodiversité, et de logistique. Le territoire des TAAF s'étend sur un important gradient latitudinal, depuis le 13e parallèle sud (avec les îles Glorieuses) jusqu'au 66e parallèle sud (avec la base Dumont D'Urville, en terre Adélie), en passant par les Terres australes (Crozet, Kerguelen, Amsterdam et Saint-Paul).

L'isolement, et l'absence d'une présence humaine permanente sur les districts, ont longtemps permis de les préserver des pressions anthropiques. Le territoire, reconnu comme un refuge de biodiversité dont le caractère patrimonial exceptionnel est incontestable, constitue un véritable laboratoire à ciel ouvert et un observatoire unique pour étudier l'impact des changements globaux sur la biodiversité et les écosystèmes. Les enjeux scientifiques et environnementaux sont ainsi de première importance pour les TAAF.

*De quel évènement exactement célébrez-vous l'anniversaire en 2020 ?*

Nous célébrons cette année le 65e anniversaire de la loi du 6 août 1955 par laquelle l'île Saint-Paul et l'île Amsterdam, l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, et la terre Adélie forment quatre districts d'un territoire d'outre-mer doté de la personnalité morale et possédant l'autonomie administrative et financière (désignées comme les îles Eparses, les îles Bassas da India, Europa, Glorieuses, Juan da Nova et Tromelin deviennent un 5<sup>e</sup> district en 2007). L'article 1 de la loi de 1955 indique que ce territoire prend le nom de Terres australes et antarctiques françaises, plus connues aujourd'hui sous l'acronyme des « TAAF ».

Le texte fondateur de 1955 porte donc le statut de cette collectivité sui generis unique au monde, et fixe son cadre administratif, complété par plusieurs décrets d'application successifs dont le dernier date du 11 septembre 2008.

### *Pourquoi est-ce important de marquer ce 65e anniversaire ?*

Je souhaite que cet anniversaire soit l'occasion de sensibiliser le grand public, dans l'océan Indien et en métropole, sur l'histoire particulière des TAAF, l'évolution des missions qui sont dévolues à la collectivité depuis plus d'un demi-siècle, et le rôle déterminant qu'elle joue dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de préservation et de conservation de la biodiversité et d'appui à la recherche scientifique.

Ce sera également l'occasion de rappeler les succès remportés grâce au travail des TAAF et de leurs partenaires au cours des dernières décennies, et dont l'inscription des Terres et mers australes françaises sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco est le plus récent.

### *Quels évènements les TAAF vont-ils programmer autour de cet anniversaire ?*

Les TAAF célèbreront cet anniversaire grâce à un programme d'actions de communication et de médiation ponctuelles ou récurrentes symbolisé par la Marianne siglée « 65 ans », actions qui mobiliseront les services et les districts, mais aussi des associations et des partenaires.

L'histoire des TAAF sera également mise à l'honneur sur les réseaux sociaux, faisant la part belle aux documents et photographies d'époque. Chaque district travaille actuellement à un projet spécial qui mobilisera les missions pour célébrer cet anniversaire. La revue de référence *TAAF*, qui a été entièrement numérisée au cours des derniers mois, sera mise en ligne le 21 janvier sur le site Archipôles ([www.archives-polaires.fr](http://www.archives-polaires.fr)) : cette mise en ligne est très attendue par tous les passionnés de l'histoire polaire et sera une nouvelle source facilement accessible aux chercheurs du monde entier.

Nos professeurs relais accompagneront les nouvelles classes labellisées « TAAF » autour de la thématique du 65<sup>e</sup> anniversaire dans le cadre de notre partenariat dynamique avec l'Académie de La Réunion. Pour satisfaire nos amis philatélistes, un bloc de timbres hors programme sera mis en vente sur le thème des 65 ans. Nous réfléchissons également à un grand évènement co organisé en fin d'année à Paris aux côtés des Archives nationales, etc. Bref, les idées ne manquent pas.

### *Après 65 ans d'existence, la collectivité des TAAF continue t'elle d'évoluer et de porter des projets d'envergure ?*

Bien plus qu'un aboutissement, l'inscription Unesco a constitué en 2019 avant tout un engagement pris devant la communauté internationale par notre pays pour préserver cette biodiversité remarquable, assurer une gestion exemplaire du site et garantir la réalisation d'activités durables compatibles avec les enjeux de conservation du territoire. Avec nos partenaires et notamment les services déconcentrés de l'Etat, nous allons donc poursuivre nos efforts de protection en faveur d'écosystèmes et d'habitats fragiles.

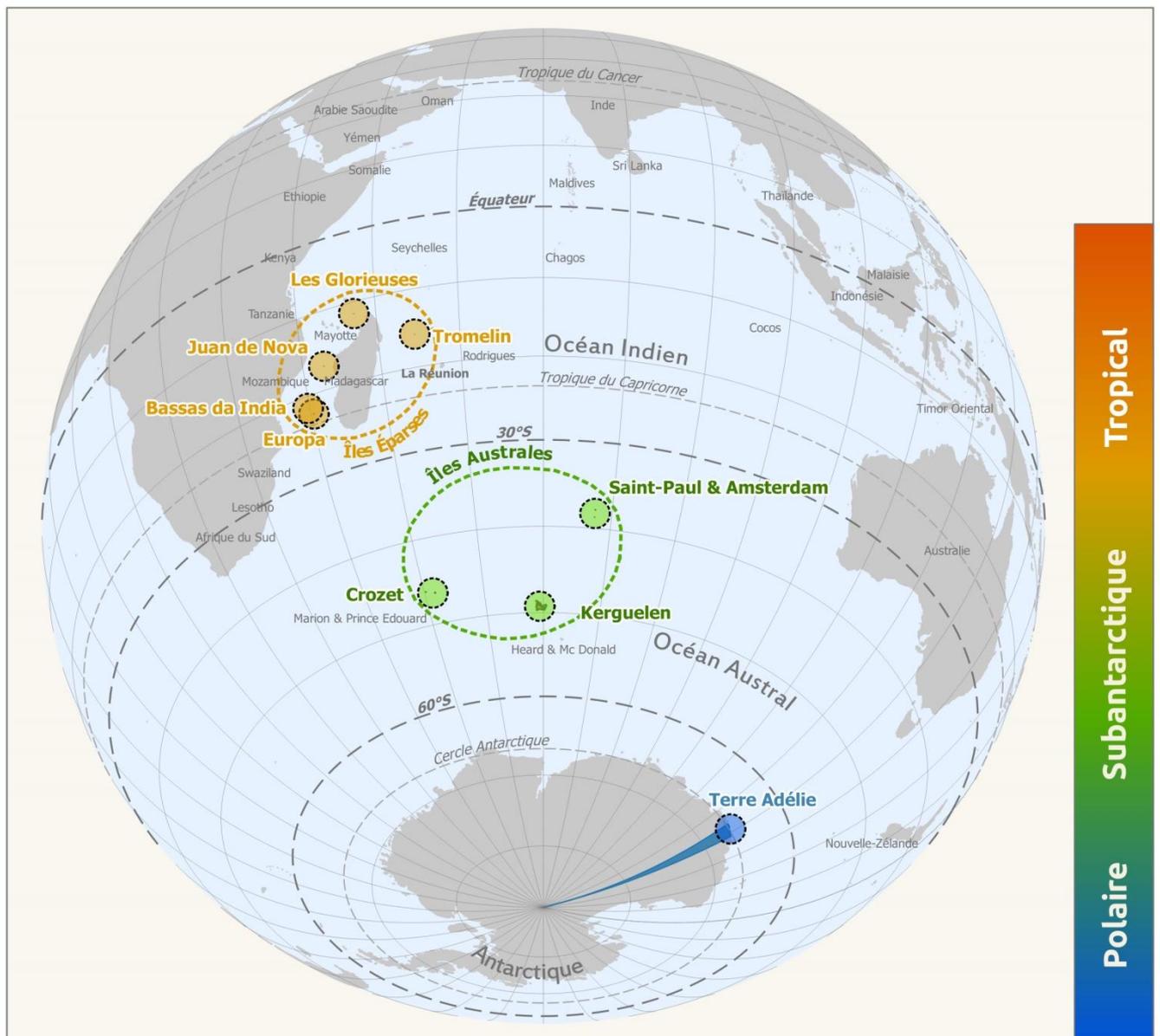
En 2020, les TAAF seront également en première ligne pour appliquer les décisions du Président de la République en matière de protection d'environnement et de climat, avec notamment dans le district des îles Eparses la création de la nouvelle Réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses, l'installation sur place d'une station scientifique, ou encore l'élargissement du périmètre de la Réserve dans le district de Saint-Paul et Amsterdam.

Ce 65<sup>e</sup> anniversaire représente aussi plus d'un demi-siècle d'aventure humaine, technique, scientifique et naturelle pour la collectivité et ses partenaires, et 65 années de production d'un patrimoine culturel dont nous nous efforçons d'assurer la préservation. Cette question du patrimoine matériel et immatériel des TAAF n'est pas anodine. C'est pourquoi j'ai décidé l'élaboration, avec l'appui du Museum national d'histoire naturelle, d'un projet culturel dédié à la mémoire des évènements, des acteurs, des politiques, des moyens, des pratiques et des réalisations. Il s'agira de

poursuivre le travail de terrain amorcé par les diverses missions patrimoniales. Il est de notre responsabilité de collecter, inventorier et protéger également le patrimoine écrit, graphique et archivistique des Terres australes et antarctiques françaises.

### Que pouvons-nous souhaiter aux TAAF pour leur 70e anniversaire ?

Il faut souhaiter à la collectivité de belles réussites dans les nouveaux défis qui lui seront confiés, et que la lutte contre le réchauffement climatique devienne un enjeu mondial, permettant de maintenir l'équilibre fragile de nos territoires et de préserver cette biodiversité unique au monde.



## Petite histoire des TAAF :

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont depuis 1955 une collectivité sui generis située en outre-mer et dotée de l'autonomie administrative et financière.

Cette collectivité a été créée par **la loi du 6 août 1955** abrogeant un décret de 1924 qui rattachait précédemment ces terres au Gouvernement général de France à Madagascar. Le **décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008**, pris pour l'application du statut des TAAF, est le principal texte de développement.

Les Terres australes et antarctiques françaises sont formées par l'archipel Crozet, les îles Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie, et les îles Éparses (dont l'administration est confiée aux TAAF par la loi du 21 février 2007). Ces dernières rassemblent les îles tropicales de l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India dans le canal du Mozambique, et Tromelin au nord de La Réunion.

L'ensemble de ces terres procure à la France une Zone Economique Exclusive (ZEE) de plus de 2 300 000 de km<sup>2</sup> riches en ressources marines, qui contribue à **donner à la France la deuxième emprise maritime au monde après celle des Etats-Unis**.

La collectivité dispose d'un budget provenant de ressources propres (droits de pêche, philatélie, impôts, tourisme, taxes de mouillage, fondations...) complétées par une subvention des ministères de l'Intérieur, des Outre-mer et de la Transition écologique et solidaire. Comme d'autres territoires d'outre-mer, elle est associée à l'Union européenne, en tant que PTOM (pays et territoires d'outre-mer) et bénéficie à ce titre d'un régime spécial, en particulier des financements du Fonds européen de développement (FED).

Le **siège est installé depuis 2000 à Saint-Pierre de La Réunion** où il regroupe près de 65 personnes. Il accueille le bureau et le cabinet du préfet, le secrétariat général et les différents services : la direction des services techniques, la direction des affaires administratives et financières, la direction de l'environnement, la direction des pêches et des questions maritimes, le service des affaires juridiques et internationales, le service médical et le service communication. L'antenne parisienne des TAAF abrite le service de la poste et de la philatélie et une partie des services administratif et médical.

Territoire sans population permanente ni élus, **les TAAF sont placées sous l'autorité d'un administrateur supérieur, qui a rang de préfet** depuis le décret du 8 décembre 2003. Celui-ci exerce ses fonctions en qualité de représentant de l'Etat et d'exécutif de la collectivité.

Au nom de l'Etat, il exerce des compétences régaliennes et met en œuvre les politiques publiques, notamment environnementales. Il exerce certaines compétences du préfet délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer sur une partie de l'espace maritime, en vertu d'une délégation de pouvoirs, dont la liste est fixée par arrêté de ce dernier. Depuis le 3 octobre 2006, le préfet, administrateur supérieur des TAAF est également gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises. Il est assisté d'un secrétaire général, d'un chef de cabinet, et des chefs des services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat installées à La Réunion.

En tant que représentant du territoire, l'administrateur supérieur veille sur les intérêts généraux des TAAF, organise les services territoriaux, édicte les mesures propres à assurer le développement des districts et peut adapter les décrets et les arrêtés ministériels aux particularités de la collectivité d'outre-mer. Il se fait représenter dans chacun des cinq territoires par un chef de district.

En matière financière, l'administrateur supérieur arrête, après avis du Conseil Consultatif, le budget du territoire, les droits, impôts, taxes et contributions de toute nature, ainsi que la réglementation et la tarification douanières du territoire.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

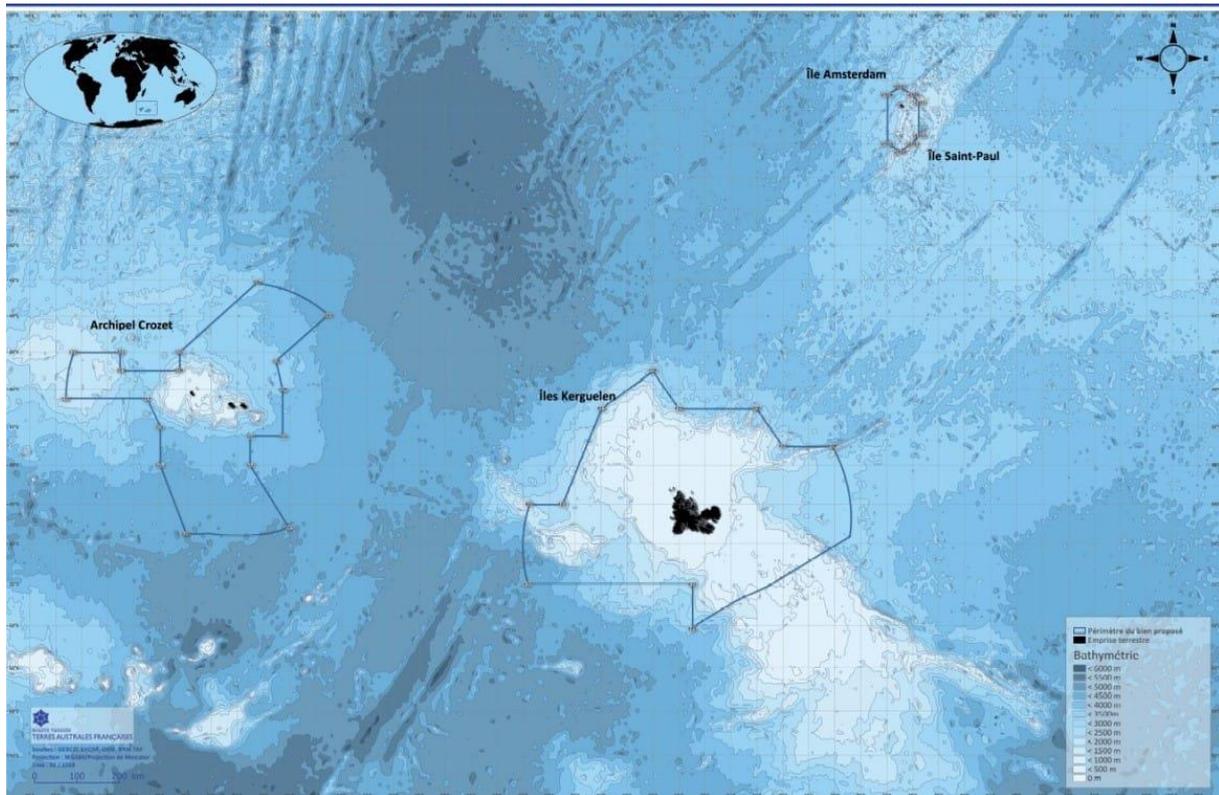


Terres et mers  
australes françaises  
inscrites sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2019



Réserve Naturelle  
**TERRES AUSTRALES FRANÇAISES**

## Les Terres et mers australes françaises, la plus grande réserve naturelle de France :



Les Terres et mers australes françaises sont devenues le 5 juillet le **5<sup>ème</sup> bien naturel français inscrit sur la Liste du patrimoine mondial** (après les cirques et remparts de la Réunion, le golfe de Porto en Corse, les lagons de Nouvelle-Calédonie et la chaîne des Puys). Elles sont aussi désormais le **50<sup>ème</sup> site marin Patrimoine mondial**, et elles rejoignent le réseau des sites inscrits du subantarctique que sont Heard et MacDonald puis Macquarie en Australie, les territoires britanniques Gough and Inaccessible, et les îles subantarctiques néo-zélandaises.

Alors qu'elle était déjà la plus vaste réserve naturelle de France, les 672 969 km<sup>2</sup> que couvre désormais la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises font d'elle la **6<sup>ème</sup> plus grande aire marine protégée au monde (AMP)**, ces aires marines ayant prouvé leur utilité dans la reconstruction des espèces, le maintien de la biodiversité et la contribution globale à la bonne santé des océans.

Ce classement permet par ailleurs à la France d'atteindre ses engagements internationaux et nationaux en matière de couverture de son territoire par des aires marines protégées puisqu'il porte à 22% (au lieu de 16,52%) le total des eaux françaises classées en AMP, soit un peu plus que l'objectif national de 20%.

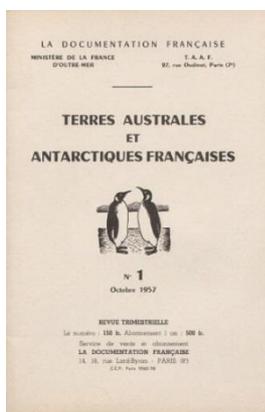
Avec plus de 2 300 000 km<sup>2</sup> de zones économiques exclusives (ZEE) étendues sur un exceptionnel gradient latitudinal (du 11<sup>ème</sup> parallèle Sud avec les îles Glorieuses, au 66<sup>ème</sup> parallèle Sud avec la Terre Adélie), les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) constituent des refuges pour de

**nombreuses espèces protégées** et compte parmi les derniers témoins d'une nature « primitive » largement préservée des impacts anthropiques.

Rappelons que notre responsabilité collective porte sur la préservation de **plus de 50 millions d'oiseaux, la plus grande colonie de manchots royaux au monde, l'emblématique albatros d'Amsterdam, de larges populations de pinnipèdes, la 1<sup>ère</sup> population d'éléphants de mer du sud au monde, la 3<sup>ème</sup> population d'otaries à fourrure d'Amsterdam, ou encore un grand nombre de cétacés, parmi lesquels le dauphin de Commerson.**

Ces immenses colonies d'oiseaux et de mammifères marins séjournent au sein de **paysages volcaniques grandioses, et de vastes masses océaniques essentielles à la régulation du cycle du carbone** au niveau mondial. On sait aujourd'hui à quel point il est fondamental de conserver ce puits de carbone pour limiter les effets du changement climatique.

## Les temps forts des 65 ans des TAAF :



### - La revue numérique des TAAF.

Depuis aujourd'hui (21 janvier 2020), la Revue des TAAF est mise en ligne sur le site Archipôles, archives polaires françaises. Ce site internet d'accès gratuit propose de découvrir les fonds documentaires précieux (images, vidéos, objets) concernant les pôles.

La revue TAAF, est une publication scientifique trimestrielle illustrée parue entre 1957 et 1976 qui compilait des textes officiels, des publications scientifiques, des éléments historiques, l'état des relèves, des descriptions sur la vie et les activités des différentes bases, des rapports de campagnes, des relations d'expériences scientifiques, etc.

Cela représente plus de **4200 pages documentaires désormais accessibles depuis le monde entier. C'est une nouvelle source pour tous les chercheurs et tous les passionnés de l'histoire polaire.**

Il y eut 67 numéros. L'ensemble des revues a été numérisé par la société (bordelaise) **Arkhénum**, avec un logiciel de reconnaissance de caractère (OCR) afin de faciliter les recherches dans les revues.

Le versement des revues sur le site Archipôles ([www.archives-polaires.fr](http://www.archives-polaires.fr)) s'inscrit dans la volonté commune des TAAF et de l'Institut polaire français (IPEV) de rendre accessibles au plus grand nombre -scientifiques et passionnés- les ressources documentaires relatives aux territoires polaires.

Lien vers les revues sur le site Archipôles:

[https://www.archives-polaires.fr/records/listing?search=&sort=Title\\_score&perpage=10&page=1&page=1&refine%5bType%5d%5b%5d=Document](https://www.archives-polaires.fr/records/listing?search=&sort=Title_score&perpage=10&page=1&page=1&refine%5bType%5d%5b%5d=Document)

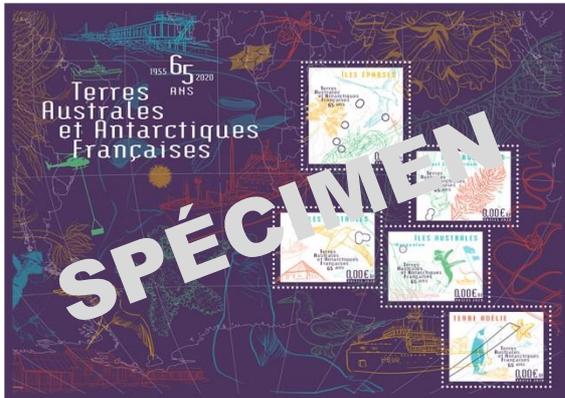
- **L'émission d'un bloc timbre hors programme dédié au 65<sup>e</sup> anniversaire de la collectivité.** Dans la continuité de l'esprit graphique de la carte de vœux 2020 des TAAF, la collectivité a souhaité faire appel pour réaliser cette future émission aux mêmes artistes, **Sylvie Patte et Tanguy Besset**, connus et reconnus dans le milieu philatélique.

Comme pour la carte de vœux, les visuels proposés rassemblent les temps forts, les activités humaines et logistiques, les espèces emblématiques des territoires et le patrimoine historique de la collectivité.

Ce projet est en cours de réalisation. Il sera tiré à entre **30 000 et 40 000 exemplaires** et il est déjà très attendu par les philatélistes du monde entier. Sa date de mise en vente et sa valeur faciale seront définies lors de la prochaine commission philatélique du 20 février.

Le bloc timbre sera probablement mis en vente à la fois à la Réunion et en métropole lors de rendez-vous philatéliques mis en place en partenariat avec des associations philatéliques. Dans le cadre de cet anniversaire, les TAAF seront l'administration postale invitée d'honneur du Salon philatélique d'automne de Paris.

*Proposition 1*



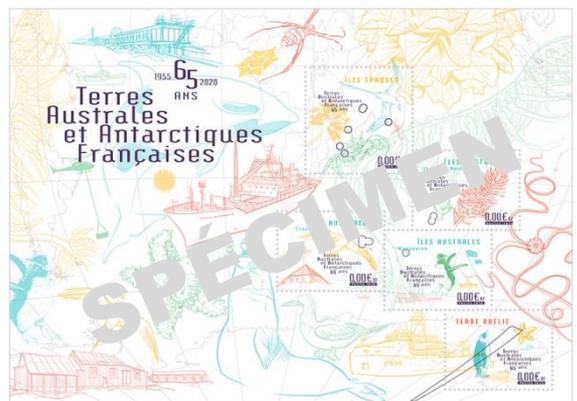
*Proposition 2*



*Proposition 3*



*Proposition 4*



Sylvie Patte et Tanguy Besset, illustrateurs-graphistes, ont reçus plusieurs prix pour leurs créations philatéliques, notamment le Grand Prix de l'Art Philatélique.

Quelques exemples de blocs-timbres réalisés par Sylvie Patte et Tanguy Besset pour la collectivité des TAAF :

*Collection 2020*





Hors-programme 2018



- **L'anniversaire célébré sur les districts**

Mobilisation des équipes sur les bases pour des projets créatifs et fédérateurs autour des 65 ans, en s'appuyant notamment sur les artistes de l'Atelier des ailleurs 5, Charles Ségard-Noirclère à Kerguelen et Guillaume Lambert à Amsterdam : message d'anniversaire pour les TAAF, concours photo avec le chiffre 65, tifo, etc....

Ces projets originaux seront diffusés sur les réseaux sociaux, et pourront apporter une petite récompense pour la meilleure réalisation (dotation supplémentaire pour le district gagnant).

- **Les classes labellisées TAAF / partenariat avec l'académie de La Réunion**

Dans le cadre du 65e anniversaire de la collectivité en 2020, les TAAF lancent **un nouveau dispositif qui consiste à créer un réseau de classes**, du premier et du second degré, qui seront **distinguées par un label** pour leur démarche active, volontaire et approfondie, de valorisation et d'apprentissage sur les territoires, les missions et les ressources de la collectivité.

Cette labellisation doit répondre à la fois aux attentes de la collectivité, en matière de visibilité et de sensibilisation, mais aussi à celles du milieu scolaire, en permettant aux élèves et aux professeurs de développer de nouvelles thématiques et de mettre en œuvre de nouvelles pratiques en lien avec les programmes officiels.

Ces "Classes TAAF" sont donc des projets pédagogiques annuels, menés à l'initiative d'une équipe enseignante et en partenariat avec la collectivité marseillaise dans le cadre de l'éducation au développement durable.

Les classes TAAF démarreront à la rentrée scolaire 2020-2021 et pourront, tout au long de l'année, traiter des sujets relatifs aux missions de la collectivité et en rapport avec les instructions officielles des disciplines, à savoir :

\* **La garantie de la souveraineté nationale**, en lien avec les programmes d'Histoire, de Géographie et d'EMC

\* **La protection de l'environnement et de la biodiversité**, en lien avec les programmes de SVT, de Géographie et d'EMC

\* **Le soutien de la recherche scientifique**, en lien avec les programmes de SVT, de Physique-Chimie et de Mathématiques

\* **La valorisation du patrimoine historique et littéraire**, en lien avec les programmes d'Histoire, de Lettres modernes et de Langues vivantes

\* **Le développement des activités humaines en milieu extrême**, en lien avec les programmes de SVT, de Géographie et de Technologie

\* **La production philatélique**, en lien avec les programmes de Technologie et d'Arts plastiques



#### - Un colloque Archives nationales/TAAF les 14-15 décembre 2020

Ce colloque historique sera co-organisé par les TAAF et les Archives nationales à Paris les 14 et 15 décembre 2020. Les partenaires et les associations liées aux TAAF y seront bien sûr associés (AMAEPF, IPEV).

Le programme du colloque, basé sur une **approche strictement historique et liée aux fonds d'archives publics** est en cours d'écriture. Des appels à contribution partiront dans quelques semaines vers les chercheurs et universitaires.



## - Un projet culturel TAAF/MNHN

Dans une perspective beaucoup plus large, allant bien au-delà des seules 65 dernières années et du seul aspect historique et patrimonial, la Préfète administratrice supérieure a validé **l'élaboration d'un projet culturel pluridisciplinaire dédié à la mémoire des évènements, des acteurs, des politiques, des moyens, des pratiques et des réalisations** qui ont rendu possible les succès dont les TAAF et la France peuvent aujourd'hui s'enorgueillir. Ce projet poursuivra le travail de terrain amorcé par les missions patrimoniales successives.

**Partenaire de longue date des TAAF, le Muséum national d'histoire naturelle** se consacre depuis près de 400 ans à la nature et à ses relations avec l'Homme, sous les angles de la recherche, de la conservation, de l'expertise et de la diffusion des connaissances.

**Le MNHN accompagnera donc les TAAF pour ce projet à réaliser en 3 ans**, qui mobilisera des chercheurs en anthropologie, en géopolitique, en ethnographie, en historiographie, en cartographie ou encore en géographie.

## [Pour vous tenir informé\(e\) de l'actualité des TAAF :](#)

Suivre la collectivité sur le site [www.taaf.fr](http://www.taaf.fr) :

- Consulter les **actualités** de la collectivité et de la Réserve naturelle
- Découvrir le **calendrier d'événements**
- Suivre les **pages officielles des réseaux sociaux** de la collectivité (Twitter, Facebook, Youtube, Viadeo, LinkedIn, Flickr)
- Suivre les **blogs des districts**
- S'inscrire à la **newsletter mensuelle des TAAF**
- S'inscrire à la **newsletter semestrielle de la réserve naturelle**

Les réseaux sociaux et blogs des districts :



**Facebook** : <https://www.facebook.com/TAAFOfficiel/>



**Twitter** : <https://twitter.com/TAAFOfficiel>



**Youtube** : <https://www.youtube.com/channel/UCuY4w0QrdzrKpJwJm9VGNeA>



**Flickr** : <https://www.flickr.com/photos/131197596@N08/albums>



**Blogs des districts** : <https://taaf.fr/les-blogs-des-districts/>



**LinkedIn** : <https://fr.linkedin.com/company/terres-australes-et-antarctiques-fran%C3%A7aises>

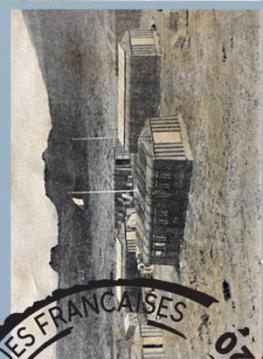


**Viadeo** : <https://fr.viadeo.com/fr/company/terres-australes-et-antarctiques-francaises/>

**Contacts Presse :**

David de SOUSA, Chef de cabinet [david.de-sousa@taaf.fr](mailto:david.de-sousa@taaf.fr)

Nelly GRAVIER, Chargée de communication [nelly.gravier@taaf.fr](mailto:nelly.gravier@taaf.fr)



**6 AOÛT 1955**

Création des Terres australes et antarctiques françaises, territoire d'outre-mer

**1956**

Création de la base Dumont d'Urville en terre Adélie

**1957-1958**

Année Géophysique Internationale

**1959**

Traité sur l'Antarctique (Washington)

**1961-1963**

Création de la base Alfred Faure à Crozet

**1973**

- Installation de détachements militaires sur les îles Europa, Juan de Nova et Glorieuse.
- Mise en service du *Marion Dufresne I*, 2<sup>ème</sup> navire ravitailleur des TAAF

**1975**

Classement par arrêté préfectoral des îles Tromelin, Glorieuses, Europa et Bassas da India en réserves naturelles

**1978**

La France proclame la ZEE australe qui lui procure un domaine maritime exclusif de 1 750 000 km<sup>2</sup>



**1995**

Mise en service du *Marion Dufresne II*, 3<sup>ème</sup> navire ravitailleur des TAAF



**2000**

Le siège de la collectivité des TAAF est installé à Saint-Pierre, île de La Réunion

**2003**

L'administrateur supérieur devient préfet



**2005-2007**

- Rattachement des îles Eparses aux TAAF
- Création de la réserve naturelle des terres australes françaises

**2008**

Classement en site Ramsar (Convention Ramsar relative aux zones humides d'intérêt mondial)

**2011**

Adoption du premier plan de gestion de la Réserve naturelle (2011-2015)

**2015**

20<sup>ème</sup> anniversaire de la Réserve naturelle de la collectivité

**2016**

Extension du périmètre marin de la Réserve naturelle.

**2017**

Adoption d'un périmètre de protection autour de la Réserve naturelle couvrant l'ensemble des ZEE australes, soit 1 662 766 km<sup>2</sup>

**2018**

Inscription de la Réserve naturelle sur la Liste verte des aires protégées et conservées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)  
Adoption du second plan de gestion de la Réserve naturelle (2018-2027)

**2019**

Inscription des Terres et mers australes françaises, périmètre de la Réserve naturelle, sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Terres et mers australes françaises inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2019



**les Préfets et Administrateurs supérieurs des TAAF**

- Xavier RICHERT (1955-1959) - Pierre CHARLES ROLLAND (1959-1972) - Roger BARBEROT (1973-1980)
- François JACQUEMONT (1980-1982) - Claude PIERI (1982-1987) - Claude CORBIER (1987-1990)
- Bernard DE GOUTTES (1990-1991) - Christian DORS (1991-1996) - Pierre LISE (1996-1998)
- Brigitte GIRARDIN (1998-2000) - François GARDE (2000-2004) - Michel CHAMPON (2004-2007)
- Eric PILLOTON (2007-2008) - Rollon MOUCHEL-BLAISOT (2008-2010) - Christian GAUDIN (2010-2012)
- Pascal BOLOT (2012-2014) - Cécile POZZO DI BORGO (2014-2018) - Evelyne DECORPS (2018-...)